

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Bretagne

Rennes, le

06 JUL. 2020

Service Patrimoine Naturel  
Affaire suivie par : Gilles PAILLAT  
Tél. : 02 99 33 44 42  
gilles.paillat@developpement-durable.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les maires d'Ille et Vilaine

Madame, Monsieur,

Le conservatoire botanique national de Brest est agréé pour exercer des missions d'intérêt général relatives au développement de la connaissance sur la flore, les végétations et les habitats naturels. Il contribue notamment à l'actualisation de l'inventaire du patrimoine naturel sur le territoire breton.

Pour le bon exercice de leurs missions les agents de l'antenne Bretagne du conservatoire botanique national de Brest sont autorisés à accéder aux parcelles publiques et privées non closes.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, vous trouverez ci-joint copie de l'arrêté préfectoral attribuant cette autorisation

Je vous joins également un certificat d'affichage que vous voudrez bien retourner, dûment complété, à l'une des adresses mentionnées sur le document, à l'issue de la période d'affichage (durée minimum : 2 mois).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
et par délégation,  
La cheffe du Service Patrimoine Naturel

Isabelle GRYSSEN